



REPRÉSENTER TOUS LES FRANÇAIS

MAISON COMMUNE DE LA DÉMOCRATIE ET DU PEUPLE SOUVERAIN, L'ASSEMBLÉE NATIONALE A POUR PREMIÈRE MISSION DE REPRÉSENTER LA FRANCE DANS TOUTE SA DIVERSITÉ. PAR LEURS DIFFÉRENCES D'OPINION, MAIS AUSSI DE GÉNÉRATION, DE PROFESSION, DE SEXE OU D'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE, LES DÉPUTÉS CONSTITUENT LES MEILLEURS PORTE-PAROLE DES ASPIRATIONS ET DES ATTENTES DES FRANÇAISES ET DES FRANÇAIS. CETTE MISSION DE REPRÉSENTATION A ÉTÉ CONFORTÉE PAR LA RÉCENTE RÉVISION CONSTITUTIONNELLE. CELLE-CI DONNE AUX DÉPUTÉS ET AUX INSTANCES DIRIGEANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE DES POUVOIRS ÉTENDUS POUR FAIRE VIVRE LE PLURALISME, QUI EST AU CŒUR DE NOTRE DÉMOCRATIE.



14 COMPOSITION

LES 577 DÉPUTÉS
DE L'ANNÉE 2008



16 FONCTIONS

LES GRANDES MISSIONS
DU DÉPUTÉ



18 LES INSTANCES DE L'ASSEMBLÉE (1)

LE PRÉSIDENT
ET LE BUREAU



20 LES INSTANCES DE L'ASSEMBLÉE (2)

LE COLLÈGE DES QUESTEURS
ET LA GESTION QUOTIDIENNE DE L'ASSEMBLÉE



22 LES INSTANCES DE L'ASSEMBLÉE (3)

LES COMMISSIONS,
LES DÉLÉGATIONS ET LES OFFICES